

# Une nouvelle image

**Timothy Rowe, MB BS, FRCSC**

Rédacteur en chef

**P**as de panique! Nous ne sommes pas en crise d'identité. Il s'agit bel et bien du Journal d'obstétrique et gynécologie du Canada, mais en quelque peu différent. Pour ceux qui ne veulent rien manquer, prenez note que la couverture est d'une couleur différente, que l'acronyme JOGC utilise une autre police et qu'il n'y a plus d'illustrations en page couverture, que cela soit une bonne chose ou non... Après avoir légèrement refaçonné la couverture et le contenu du JOGC en janvier 2005, nous disposons dorénavant d'une image qui souligne nos liens avec la SOGC, tout en maintenant notre indépendance. Les spécialistes de ce genre de choses nous ont affirmé que notre nouvelle image est « épurée et professionnelle », et nous espérons que vous êtes du même avis.

Cette métamorphose n'a pas été de tout repos, et ce, en raison du fait que notre lectorat est diversifié et que nous avons beaucoup de gens à satisfaire ou, du moins, à ne pas offenser. Un des aspects importants du JOGC que nous souhaitons mettre en lumière était son pendant en ligne; en effet, de plus en plus de revues médicales disposent dorénavant de deux identités. Certains ne lisent ces revues que sous forme électronique, tandis que d'autres n'en lisent que la version papier; et c'est sans compter ceux qui passent continuellement d'un médium à l'autre! Les sondages menés auprès du lectorat semblent toujours indiquer qu'aucune de ces versions ne se démarque clairement de l'autre. Ainsi, le fait de disposer d'une « image » facilement reconnaissable tant en version papier qu'en version électronique constitue un atout. Dorénavant, notre site Web vous offre la version intégrale, plutôt que les seuls résumés, des articles issus de nos archives; ainsi, les abonnés qui souhaitent désencombrer leurs bibliothèques en recyclant leurs anciens numéros pourront le faire sans craindre de se défaire d'un article indispensable (et irremplaçable). Ce faisant, nous nous assurons de rendre les versions papier et électronique du JOGC réellement interchangeables et aussi faciles à consulter que possible.

Bien que, en faisant apparaître le logo de la SOGC en page couverture, nous souhaitons confirmer nos liens avec celle-ci, nous souhaitons également assurer les lecteurs de l'indépendance éditoriale dont jouissent le rédacteur en chef et le comité de rédaction du JOGC. Bien que le JOGC appartienne à la SOGC, son contenu et ses politiques éditoriales sont déterminés par le rédacteur en chef, en consultation avec le comité de rédaction, et sa publication s'effectue sans lien de dépendance. J'estime qu'il est important de souligner la nature de ce système, puisque le JOGC publie, de temps à autre, des communiqués émanant du comité exécutif de la SOGC et que des directives cliniques y paraissent régulièrement; ainsi, il pourrait sembler que le JOGC se doit d'agir à titre de porte-parole de la SOGC. Cependant, ces communiqués (et autres instruments du même genre) ne sont publiés dans le JOGC que selon le bon vouloir du rédacteur en chef (et permettez-moi d'insister sur le caractère exclusif de ce pouvoir décisionnel). Un tel communiqué, concernant la vaccination anti-VPH, se trouve dans le présent numéro du JOGC. Puisqu'il s'agit d'une question importante tant pour les professionnels que pour le public en général, il semblait approprié d'aviser les lecteurs du JOGC de la publication imminente d'une directive clinique sur le VPH rédigée par un comité national de spécialistes. Le fait de disposer d'une structure éditoriale permettant la publication opportune de communiqués de ce genre est, selon moi, tout à l'avantage de nos lecteurs. Et si nous estimons qu'un communiqué n'est pas important, nous ne le publions tout simplement pas.

D'un autre côté, nous sommes fiers de publier les articles dont l'importance est incontestable. Le travail préterme et ses conséquences constituent sans doute le plus grand problème à résoudre dans le domaine de la périnatalogie, et un torrent de données sur l'infection intra-amniotique, l'antibiothérapie et l'accouchement prématuré continue de déferler sur nous. Dans le présent numéro, le Dr Anne-Maude Morency et le Dr Emmanuel Bujold nous font part de leur méta-analyse d'études qui portaient sur des femmes en étant au deuxième trimestre de la grossesse et à qui l'on a administré des antibiotiques aux fins de la prévention de l'accouchement préterme. Ils ont jeté un peu

de lumière sur le rôle potentiel de l'antibiothérapie dans la prise en charge des femmes à risque, puisque leur analyse indique que certaines antibiothérapies peuvent faire plus de mal que de bien (et, heureusement, que certaines autres font plus de bien que de mal). Dans le cadre d'une étude prospective centrée sur l'issue des grossesses marquées par une rupture prématurée prétermes des membranes, le Dr Jean-Charles Pasquier et ses collègues ont indiqué que les femmes chez lesquelles l'on constate la présence d'une leucocytose, au moment de la rupture, accouchent de nouveau-nés présentant des risques accrus de difficultés neurodéveloppementales. La relation entre l'infection, l'accouchement prématuré et la morbidité infantile devient de plus en plus évidente, et notre capacité à prédire et à

maîtriser les issues n'ira qu'en s'accéléralant. Les réponses se font toujours plus attendre que nous ne le souhaiterions.

En ce début d'année, nous sommes impatients d'entendre les réactions de nos lecteurs en ce qui a trait à notre nouvelle image. C'est avec grande ambivalence que nous avons décidé de supprimer la photo qui apparaissait jadis en page couverture (nous avons dû, par exemple, nous défaire de nos adorables pingouins de décembre). Cependant, il faut se rappeler que nous avons déployé un imposant ensemble de procédés afin d'en venir à la nouvelle image de notre revue, et que nous avons tenté d'établir un juste milieu entre l'attrait visuel et les considérations pratiques. Nous nous sommes retroussés les manches et nous espérons que vous apprécierez le fruit de notre labeur.

Vol. 28, No. 10, October 2006, SOGC Policy Statement: "The Physician Expert in Legal Proceedings," p. 913-5; "Rôle du médecin à titre d'expert dans le cadre d'une instance judiciaire," p. 916-9. The name of one author was erroneously printed as "Paul Martyne" instead of "Paul Martyn." We regret the error and apologise to Dr Martyn.